

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 02 OCTOBRE 2018
A 19 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mardi 02 Octobre 2018 à 19 Heures 00 Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEDUN Julie (Pouvoir à Mme BOSC Isabelle), M. VIDAL Serge.

ABSENTS : M. MENEROUX Franck, M. NOGIER Thierry, M. GUICHARD Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du Mardi 10 Juillet 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter les décisions suivantes :

- Aménagement Entrée Sud et liaison cœur de village Viarhônga, avenant travaux n°1 ;
- Schéma directeur et diagnostic du système d'alimentation en eau potable, marché de maîtrise d'œuvre ;
- Mise en valeur et accessibilité du lac des Pierrelles, réalisation d'un emprunt à taux fixe avec amortissement anticipé ;
- Aménagement Sud et liaison cœur de village – Viarhônga, réalisation d'un crédit relais ;
- Contrat de cession festival « enfance de l'art » Ecole Publique ;
- Convention pour la régularisation de l'admission dans le périmètre de compétence du syndicat d'une fraction des usagers du service de l'eau potable situés sur la commune de Mauves ;
- Transfert aire de repos de Mauves le long de la RD86 par le Département de l'Ardèche à la Commune.

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers de la décision suivante prise par délégation :

Décision n° 12/2018 : Signature d'un contrat relatif au contrôle technique de construction d'une passerelle de portée 15 mètres pour un montant HT de 1.800 € avec la société Bureau Alpes Contrôles d'ANNECY.

CONVENTION DE PARTENARIAT LIRE ET FAIRE LIRE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE / COMMUNE DE MAUVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite renouveler l'opération Lire et Faire Lire pour l'année scolaire 2018/2019 qui se traduit par la mise en place d'un atelier de lecture animé par des retraités bénévoles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre d'un programme culturel «Lire et Faire Lire» année scolaire 2018/2019 avec La Ligue de l'Enseignement « Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche »

Il s'agit de deux interventions par mois de retraités bénévoles au sein de l'Ecole Publique classe maternelle moyennant une participation financière annuelle liée aux frais de fonctionnement et aux journées de formation d'un montant de 180 €.

Arrivée de M. Franck MENEROUX à 19 H 10

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2017 fixant au 1^{er} janvier 2018 la participation pour assainissement collectif à 500 € pour les constructions nouvelles et existantes soumises à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe au 1^{er} janvier 2019 la participation pour assainissement collectif à 550 €.

CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE PRIVEE DU SACRE CŒUR SUBVENTION DE LA COMMUNE

Dans le cadre des sorties scolaires l'Ecole Privée du Sacré Cœur souhaite organiser du 3 au 7 juin 2019 une classe de découverte au GRAU D'AGDE. Quarante-neuf élèves de la moyenne section au CM2 sont concernés par ce voyage.

Considérant la demande d'une aide financière du 13 septembre 2018 de Madame Nadine FOREST-CHANAL, Directrice de l'Ecole Privée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à l'APEL une aide financière de 11 € par nuitée et par élève participant à la classe de découverte organisée par l'école privée du Sacré Cœur, soit une participation communale de 2.156 € (49 élèves X 11 € X 4 nuits).

Le versement de cette subvention interviendra après présentation des factures acquittées et de la liste des élèves.

ANIMATION REPAS DES ANCIENS DU 07 DECEMBRE 2018

Chaque année, la Commune de MAUVES organise un repas/spectacle pour les séniors de la commune de 68 ans et plus. A cette occasion il est fait appel à un intervenant du spectacle pour l'animation de cette journée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Laurence REBOLLO, Présidente du Comité Consultatif d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager Pierre-Luc et Véronique MOINEL pour l'animation du repas des anciens et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'animation correspondant. Le montant de la prestation est de 580 €, charges GUSO comprises.

Arrivée de M. Pierre GUICHARD à 19 H 20

SALLE POLYVALENTE TARIFS A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2019

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente. Il rappelle les tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs de la salle polyvalente ci-annexés.
- PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2019.

Département de l'Ardèche
Commune de MAUVES

TARIFS SALLE POLYVALENTE A PARTIR DU 01 FEVRIER 2019

PERIODE DU 1^{er} MAI AU 30 OCTOBRE

	PARTICULIERS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		ASSOCIATIONS		MANIFESTATIONS	
	Salle Annexe	S.P.	Salle Annexe	S.P.						
LOCATION	120	275	240	770	/	/	290	750	650	1 300
NETTOYAGE	30	75	50	80	50	100	50	100	80	150
SUPPLEMENT PODIUM	/	60		150	/	60	/	150	/	150
JOUR SUPPLEMENTAIRE	45	45	50	100	/	/	50	100	80	150
	150	350	290	850	50	100	340	850	730	1 450

PERIODE DU 1^{er} NOVEMBRE au 30 AVRIL

	PARTICULIERS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		ASSOCIATIONS		MANIFESTATIONS	
	Salle Annexe	S.P.	Salle Annexe	S.P.						
LOCATION	120	275	240	770	/	/	290	750	650	1 300
NETTOYAGE	30	75	50	80	50	100	50	100	80	150
CHAUFFAGE	25	60	40	70	25	60	40	70	40	70
SUPPLEMENT PODIUM	/	60		150	/	60	/	150	/	150
JOUR SUPPLEMENTAIRE	45	45	50	100	/	/	/	/	80	150
	175	410	330	920	75	160	380	920	770	1 520

* Gratuité totale pour la 1^{ère} manifestation

A partir de la 2^{ème} manifestation : seuls les frais de nettoyage et de chauffage seront dus.

Caution :

Salle Annexe : 500 €

Salle Polyvalente : 1 000 €

ACQUISITION PARCELLE AB 78 LIEUDIT LES PIERRELLES CONSORTS MERENS

Dans le cadre de la réalisation du projet de mise en valeur et d'accessibilité du lac des Pierrelles, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir au lieu-dit « Les Pierrelles » la parcelle cadastrée AB n° 78 d'une superficie de 1.089 m², au prix de 544,50 € appartenant à Madame Huguette MERENS née DELON demeurant à METZ, Madame Christine MERENS demeurant à RANCON, Monsieur Dominique MERENS demeurant à

LIMOGES, Madame Nathalie MERENS demeurant à METZ, Monsieur Jean-François MERENS demeurant à SEDAN, Monsieur BOUSQUEL Jacques demeurant à JUVIGNAC.

Une promesse de cession a été signée par les intéressés le 1^{er} juillet 2018. Il autorise Monsieur le Maire à signer avec les intéressés un acte authentique en la forme administrative et toutes pièces se rapportant à cette acquisition. Les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune.

Cette dépense a été prévue au Budget Primitif Commune, Opération 189, Zones Humides lac des Pierrelles, article 2111.

AMENAGEMENT ENTREE SUD ET LIAISON CŒUR DE VILLAGE – VIARHONA **AVENANT TRAVAUX N° 1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par marché passé en procédure adaptée en date du 11 avril 2018, le groupement d'Entreprises EVTP (mandataire) / BOISSET TP / GRUAT TP / MIALLY Christophe paysagiste a été déclaré adjudicataire des travaux d'aménagement de l'entrée sud et liaison cœur de village – Viarhona pour la somme de 905 389,33 € H.T., soit 1 086 467,20 € T.T.C. décomposé comme suit :

- TRANCHE FERME : 809 247,43 € H.T. soit 971 096,92 € T.T.C.
- TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : 43 842,00 € H.T. soit 52 610,40 € T.T.C.
- TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : 52 299,90 € H.T. soit 62 759,88 € T.T.C.

Il indique, qu'en cours d'exécution, il est apparu nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- Aménagement de la rue de la Gare avec création de places de parking et reprise de chaussée en enrobé,
- Reprise du revêtement de la chaussée du trottoir avenue du Midi entre le chemin de Halage et l'école,
- Création de sas d'accès avenue du Midi côté voie douce,
- Création d'un parking le long des enrochements à l'arrière de l'arrêt bus Nord,
- Modification du revêtement du trottoir entre le pont Sud et la rue de l'Arbalestier,
- Mise en œuvre de bordure le long des platanes,
- Création de sas d'accès avenue du Midi côté rue des Condamines,
- Création d'un trottoir en enrobé au sud du chemin des Pont.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

- TRANCHE FERME : 893 625,66 € H.T. soit 1 072 350,79 € T.T.C.	
- TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : 43 842,00 € H.T. soit 52 610,40 € T.T.C.	
- TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : 52 299,90 € H.T. soit 62 759,88 € T.T.C.	
MONTANT TOTAL H.T. DES TRAVAUX APRES AVENANT	989 767,56 €
T.V.A. 20 %	<u>197 953,51 €</u>
MONTANT TOTAL T.T.C. DES TRAVAUX	1 187 721,07 €

Pour prendre en compte cette majoration de la dépense, Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal l'Avenant n°1 à intervenir entre la Commune et le groupement d'Entreprises EVTP (mandataire) / BOISSET TP / GRUAT TP / MIALLY Christophe paysagiste.

- LE MARCHE INITIAL H.T.	905 389,33 €
- EST MAJORE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES H.T.	<u>84 378,23 €</u>
- POUR ETRE PORTE A H.T.	989 767,56 €

Soit une majoration de 84 378,23 € H.T., soit 101 253,88 € T.T.C., ce qui correspond au montant de l'Avenant n°1.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du groupement d'Entreprises EVTP (mandataire) / BOISSET TP / GRUAT TP / MIALLY Christophe paysagiste arrêté à la somme de 84 378,23 € H.T., soit 101 253,88 € T.T.C.

SCHEMA DIRECTEUR ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Il s'agit d'une étude diagnostique axée sur deux thèmes principaux :

- Améliorer la connaissance patrimoniale du réseau,
- Prévoir et organiser les travaux permettant une bonne gestion du réseau AEP ainsi que la sécurisation de l'alimentation.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il a consulté trois maîtres d'œuvre.

Le maître d'œuvre retenu se verra attribuer les éléments de missions définis suivants :

PHASE 1 : Etat des lieux, acquisition des données et pré-diagnostic,

PHASE 2 : Diagnostic du fonctionnement hydraulique, campagnes de mesures,

PHASE 3 : Etude de propositions d'amélioration du schéma directeur.

Trois offres sont parvenues dans les délais, la date limite de remise étant le 24 septembre 2018 à 12 H 00.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Bureau d'Etudes NALDEO d'AUBENAS la mieux-disante pour un montant HT de 40.000 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier au bureau d'études NALDEO le marché de maîtrise d'œuvre du schéma directeur et diagnostic du système d'alimentation en eau potable qui s'élève à HT 40.000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et documents nécessaires à ce projet.

MISE EN VALEUR ET ACCESSIBILITE DU LAC DES PIERRELLES
REALISATION D'UN EMPRUNT A TAUX FIXE AVEC AMORTISSEMENT ANTICIPE

Vu le besoin de financement des travaux de la mise en valeur et accessibilité du lac des Pierrelles,

Vu le budget Commune, exercice 2018,

Considérant les différentes propositions des établissements bancaires sollicités,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, aux conditions de cet établissement, un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 200.000 €

Mise à disposition des fonds : versement possible des fonds jusqu'au 25/10/2018

Date de départ en amortissement : 25/10/2018

Taux d'intérêt fixe : 0,98 %

Taux équivalent du prêt : 0,86 %

Durée : 10 ans.

Echéances constantes
Périodicité : annuelle
Base de calcul des intérêts : 30/360
Première échéance : 25/02/2019 (puis au 25/02 de chaque année)
Remboursement anticipé du prêt possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier : 200 €

AMENAGEMENT ENTREE SUD ET LIAISON CŒUR DE VILLAGE – VIARHONA REALISATION D'UN CREDIT RELAIS

Vu le besoin de financement des travaux de l'aménagement de l'entrée Sud et de la liaison cœur de village – Viarhona,

Vu le budget Commune, exercice 2018,

Considérant les différentes propositions des établissements bancaires sollicités,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 200 000 € sur 24 mois, dans l'attente du FCTVA et des subventions.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,30 %

Les frais de dossier sont de 200 €.

Base de calcul : exact/360

Paiement des échéances d'intérêts : trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

Il est possible d'effectuer à notre gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Arrivée de M. Thierry NOGIER à 20 H 10

CONTRAT DE CESSION FESTIVAL SPECTACLES JEUNE PUBLIC « ENFANCE DE L'ART » ECOLE PUBLIQUE 21 JUIN 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la Directrice de l'Ecole Publique relative à la participation des élèves au Festival « L'Enfance de l'Art » le vendredi 21 juin 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de cession festival spectacles jeune public l'Enfance de l'Art avec l'Association Compagnie Zinzoline. Quatre-vingt-dix enfants participeront à ce spectacle. Le coût de la prestation s'élève à 1.170 €.

CONVENTION POUR LA REGULARISATION DE L'ADMISSION DANS LE PERIMETRE DE COMPETENCE DU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX D'UNE FRACTION DES USAGERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE SITUES SUR LA COMMUNE DE MAUVES

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ayant pour objet l'entérinement de l'admission dans

le périmètre de compétence du Syndicat de la fraction des usagers du service de l'eau potable situés dans les écarts de la commune en limite de celle de Plats, et desservis à partir de canalisations et branchements appartenant au Syndicat

VIREMENT DE CREDITS N° 3 – BUDGET COMMUNE - Unanimité

CREDITS A OUVRIR :

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2158	109	<i>Fibre optique Mairie</i>	500,00
21	21534	83	<i>Réseaux électrification lotissement l'Enclos du St Joseph</i>	17.000,00
65	65548		<i>Autres contributions</i>	3.000,00

CREDITS A REDUIRE :

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	238	115	<i>Enfouissement réseau téléphonique</i>	17.500,00
022	022		<i>Dépenses imprévues</i>	3.000,00

CREDITS SUPPLEMENTAIRES N° 4 – BUDGET COMMUNE – Unanimité

COMPTES DEPENSES :

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	21533	OPFI	<i>Réseaux câblés</i>	28.540,00
21	21534	OPFI	<i>Réseaux électrification</i>	28.070,00

COMPTE RECETTE

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	238	OPFI	<i>Avances versées sur commandes immobilisations</i>	56.610,00

TRANSFERT AIRE DE REPOS DE MAUVES LE LONG DE LA RD86 PAR LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE A LA COMMUNE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de l'aire de repos de la déviation se trouvant dans le domaine public départemental au profit de la commune de Mauves. Ce transfert permet ainsi de mettre en œuvre les objectifs du PADD élaboré dans le PLU, à savoir soigner les entrées de villes et améliorer la qualité des espaces publics. En contrepartie la commune de Mauves s'engage à trouver un terrain de taille suffisante qui sera mis à la disposition des services des routes du Département de l'Ardèche pour le stockage de matériaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer avec le Département de l'Ardèche, le transfert de l'aire de repos de Mauves, se situant sur la déviation le long de la RD 86 selon le plan ci-annexé.



QUESTIONS DIVERSES

Communication de Jean-Paul BULINGE, Maire

Fin des travaux de l'aménagement entrée Sud, avenue du Midi et liaison cœur de village ainsi que la mise en valeur et accessibilité du lac des Pierrelles d'ici la fin décembre 2018

Communication de Pierre MAISONNAT, 1^{er} Adjoint :

Taux de la taxe d'aménagement communale inchangé depuis le 1^{er} janvier 2016 soit 3,5 %.

Communication de Jacques FROISSARD :

Vitesse excessive des automobilistes empruntant la rue des Condamines pour se rendre à la piste BMX.

Communication de Thierry NOGIER :

Adressage communal en cours d'élaboration : faciliter ainsi les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours ou encore pour raccorder dans l'avenir chaque foyer à la fibre optique. Identification de toutes les adresses d'ici la fin de l'année.

Communications de Laurence REBOLLO, Présidente du Comité d'Action Sociale :

Opération brioches du 1^{er} au 7 octobre 2018.

Semaine bleue : organisation d'une rencontre qui se tiendra à GLUN à la salle des fêtes le jeudi 11 octobre à 14 Heures. Le thème de cette rencontre est : il était une fois, les économies d'autrefois. Un goûter sera servi à toutes les personnes présentes

Communication d'Isabelle DENIS, Adjointe aux affaires scolaires :

Réouverture de la 4^{ème} classe à l'Ecole Publique.

Communication de Michèle PEYROT :

Bulletin municipal annuel en cours d'élaboration.

MANIFESTATIONS DIVERSES :

- 13 octobre 2018 : fête de l'alambic organisée par le Comité des Fêtes Malvinois ;
- 28 octobre 2018 : rôtie de châtaignes organisée par le RCM ;
- 1^{er} novembre 2018 : concours de pétanque organisé par le RCM ;
- 24 novembre 2018 : soupe au lard organisée par le Comité des Fêtes Malvinois et animée par le Seven Groupe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15